

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1282

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

-----

**ARTICLE 3 BIS**

Compléter cet article par les mots :

« notamment en matière d'éthique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il apparait en effet nécessaire que la politique de santé comprenne une adéquation entre la formation initiale et continue des professionnels avec une vision prospective sur les développements technologiques. Cependant, de nombreux développements de technologie ne sont pas sans soulevé des questions éthiques. Il convient que la formation initiale et continue des professionnels de santé prenne en compte ces aspects.